

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance en date du 6 janvier 2025, a édicté le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux de terrassement au Stade Prince Henri à Helmsange :

Stationnement interdit

Le stationnement est interdit du lundi 13 janvier 2025 de 07.00 heures jusqu'au samedi 15 février 2025 à 17.00 heures, dans la route de Diekirch, des deux côtés, sur le tronçon longeant l'immeuble numéro 23, du côté latéral, sur une longueur de 30 mètres.

Le stationnement est interdit du lundi 13 janvier 2025 de 07.00 heures jusqu'au samedi 15 février 2025 à 17.00 heures, dans la route de Diekirch, sur le parking aménagé devant le Stade Prince Henri, sur la bande de stationnement, sur une longueur de 10 mètres, excepté les véhicules en relations avec les travaux.

Priorité à la circulation venant en sens inverse (signal B,5)

Du lundi 13 janvier 2025 de 07.00 heures jusqu'au samedi 15 février 2025 à 17.00 heures, la largeur libre de la chaussée du côté latéral de l'immeuble numéro 23 route de Diekirch ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs sortant du Stade Prince Henri doivent céder le passage à ceux qui viennent en sens inverse et il leur est interdit de s'engager dans le passage étroit tant qu'il n'est pas possible de traverser ledit passage sans obliger les conducteurs venant en sens inverse à s'arrêter.

Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse (signal B,6)

Du lundi 13 janvier 2025 de 07.00 heures jusqu'au samedi 15 février 2025 à 17.00 heures, la largeur libre de la chaussée du côté latéral de l'immeuble numéro 23 route de Diekirch ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs qui entre au Stade Prince Henri ont la priorité de passage par rapport aux conducteurs venant en sens inverse.

Walferdange, le 7 janvier 2025.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber

